

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 22 octobre 2014

Date de convocation : 07 octobre 2014

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents : 24

Nombre de délégués syndicaux absents : 0

Nombre de votants : 24

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre, à 18 heures, le Comité Syndical du Pays Santerre Haute Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Pays Santerre Haute Somme à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL.

Membres présents votants :

- . **CC de Haute Somme** : Guy BARON, J.Marie BLONDELLE, Maryse FAGOT, Eric FRANCOIS, Richard JACQUET, Valérie KUMM, Arnold LAIDAIN, Jacques VANOYE (présent jusque la 4^{ème} délibération inclus), Philippe VARLET, Philippe WAREE.
- . **CC du Pays Hamois** : Marc BARBIER, Marc BONEF, Eric LÉGRAND, Françoise RAGUENEAU, Philippe SLUSARCSYK.
- . **CC de Haute-Picardie** : Robert BILLORE, Michel GUILBERT, Annick MARECHAL.
- . **CC du Pays Neslois** : Christian AVY, André SALOME, Jean-Marc WISSOCQ.
- . **Conseil Général de la Somme** : Michel BOULOGNE, Philippe CHEVAL, Pierre LINEATTE.

Titulaires absents excusés : Dominique CAMUS, Claude COULON, Thérèse DHEYGERS, Frédéric DEMULE, Grégory LABILLE, Philippe VASSANT.

Délégués suppléants présents non votants : Philippe SY.

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA, Bruno ETEVE, Jean-Dominique PAYEN, Didier SAMAIN, Jean-Jacques STOTER.

Invités excusés : Monsieur le Sous-Préfet, Stéphane DEMILLY, Corinne GAUDIERE.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

ORDRE DU JOUR :

- Débat d'Orientation Budgétaire.
- Indemnité de conseil du comptable public : Madame Corinne GAUDIERE
- Validation du plan de formation 2015
- Modification de l'imputation des subventions reçues pour le SCOT
- Nouvelle candidature LEADER GAL
- Animation GAL 2015
- Validation de la convention triennale d'éducation artistique et culturelle « les chemins artistiques du Pays Santerre Haute Somme »
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 03 juillet 2014.

Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

PREAMBULE : Actions liées à l'attractivité du territoire et au développement économique.

Monsieur CHEVAL informe les membres du comité qu'en questions diverses, figurait la présentation des travaux de la commission « attractivité du territoire ». Il demande que ce point soit abordé en début de séance afin que les échanges et avis qui pourraient avoir lieu dans le cadre du DOB soit plus éclairés.

Les membres du comité sont favorables à la présentation en amont de ce point.

Présentation de Monsieur Arnold LAIDAIN, président de la commission attractivité du territoire.

Construction d'une stratégie d'attractivité du territoire et de développement économique à l'échelle du Pays Santerre Haute Somme

1. Le contexte
2. La définition des objectifs
3. Les missions
4. L'organisation, les moyens et le calendrier

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

Organisation, moyens

- Un comité de pilotage (élus) 2 fois / an composé de la Commission « Attractivité » du Pays et de l'Etat, EPCI, Conseil Général, Région, consulaires, fédérations de professionnels, associations d'entreprises, syndicats de salariés et patronaux.
- Un comité technique 4 fois / an composé de l'Etat, Pôle emploi, MEEF, EPCI, Conseil Général, Région, consulaires.
- De l'ingénierie dédiée au développement économique (embauche au niveau du Pays), financée en partie par des fonds européens et régionaux.

Calendrier

Si les crédits dédiés à ce programme sont validés lors du BP 2015 :

- recrutement et lancement de cette action lors d'un 1^{er} comité de pilotage au 1^{er} trimestre 2015
- évaluation en cours de dispositif et à l'horizon de 3 ans.

Des fonds seront inscrits au budget prévisionnel 2015 au vu de la stratégie annoncée.

1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire dont une synthèse est annexée au procès-verbal.

2 INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC : MADAME CORINNE GAUDIERE

Par délibération du 02 juin 2014, le Comité Syndical, nouvellement installé, avait décidé d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur GALAND, comptable public. Madame Corinne GAUDIERE lui ayant succédé au 1^{er} juillet 2014, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
 - De demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
 - D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
 - D'attribuer à titre personnel l'indemnité de conseil à Madame Corinne GAUDIERE, comptable public.
 - De dégager annuellement au budget syndical, les crédits nécessaires à son règlement – chapitre 011– article 6225 – Indemnités au comptable.

3 VALIDATION DU PLAN DE FORMATION 2015

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 06 octobre 2014 sur le plan de formation 2015 présenté par le Pays qui doit aujourd'hui délibérer.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
 - . Adopte les priorités du plan de formation 2015 :
 - Formation obligatoire des assistants de prévention
 - Approfondissement des connaissances sur les marchés publics et délégations
 - Ressources humaines
 - Perfectionnement sur les techniques et missions du secrétariat
 - Amélioration des techniques de communication
 - Urbanisme et habitat (actualité et stratégie)
 - Développement économique
 - Les outils européens et le montage de dossiers
 - Communication et développement touristiques
 - Résidences et diffusions artistiques
 - . Inscira les crédits nécessaires au budget 2015 en cas de besoin.

4 MODIFICATION DE L'IMPUTATION DES SUBVENTIONS REÇUES POUR LE SCOT

Nous avons déjà perçu une partie des subventions de l'Etat et de l'Europe. Au moment de leur réception, les versements ont été imputés sur de l'investissement (le SCOT étant une dépense d'investissement).

Ceci dit, les subventions couvrent également une partie des salaires des agents travaillant sur le SCOT. Aussi, afin d'être au plus près de la réalité, il est proposé de transférer une partie des montants sur le fonctionnement. Le montant à transférer (portant sur les acomptes déjà versés) est de 40 983.96 € sur un total perçu de 134 534.35 €.

Il est donc proposé d'opérer les modifications suivantes :

Financement	Année d'imputation initiale	Subvention perçue imputée en investissement	Part de la subvention relative aux salaires, à réaffecter en fonctionnement
FEDER	2013	20 805.99 €	7 737.17 €
FEDER	2014	25 965.28 €	5 304.72 €
FEDER	2014	13 763.08 €	6 623.68 €
DGD	2013	37 000.00 €	13 759.28 €
DGD	2013	37 000.00 €	7 559.11 €
TOTAUX		134 534.35 €	40 983.96 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
 - . Approuve les modifications d'imputation des subventions comme évoqué ci-dessus.
 - . Autorise la Trésorerie à effectuer les écritures de régularisation.

5 NOUVELLE CANDIDATURE LEADER GAL

La Région Picardie, nouvelle autorité de gestion des programmes européens 2014-2020, gère les Fonds Européens, FEAMP, FSE, FEDER, FEADER.

Un appel à candidature LEADER/GAL sera lancé fin 2014 début 2015.

Au préalable, la Région souhaite connaître les territoires qui envisagent de répondre à cet appel à candidatures et propose une aide financière au soutien préparatoire.

C'est dans ce cadre qu'il est demandé de délibérer sur l'opportunité de répondre à cet appel à projets.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
 - . Emet un avis favorable à cet appel à manifestation d'intérêt
 - . Décide de répondre à cet appel à candidature LEADER GAL
 - . Décide de solliciter le soutien financier de la Région pour répondre à l'appel à candidature dans le cadre du soutien préparatoire
 - . Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la réponse au nouveau LEADER/GAL.

6 ANIMATION GAL 2015

En juillet 2014, nous avons pris une délibération pour la poursuite de la mission d'animation GAL jusqu'au 31 mars 2015.

Depuis, nous avons été informés, qu'au vu du nombre de dossiers, le Pays pouvait poursuivre cette mission et obtenir des financements pour une durée encore prolongée.

Aussi, il est proposé aujourd'hui la poursuite de la gestion / animation du GAL jusqu'au 31 août 2015 et de solliciter des fonds portant sur la période de 2015.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
 - . Approuve la poursuite de la gestion/animation du GAL jusqu'au 31 août 2015.
 - . Autorise le Président à solliciter du FEADER auprès du GAL Santerre Haute Somme.
 - . Autorise le Président à solliciter des fonds régionaux.
 - . Sollicite un commencement de cette opération au 1^{er} janvier 2015.
 - . Autorise le Président à assurer l'équilibre financier sur les fonds propres du syndicat.
 - . Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

7 VALIDATION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE « LES CHEMINS ARTISTIQUES DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME »

Dans le cadre d'un dispositif d'Education Artistique et Culturelle, il est proposé de signer une convention triennale avec les partenaires suivants : la Préfecture, l'Académie d'Amiens, la DRAC, la DRJSCS de Picardie, la DRAAF, les Services de l'Education Nationale de la Somme, la Région Picardie, le Conseil Général de la Somme.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
- . Autorise le Président à signer la convention triennale d'éducation artistique et culturelle ;
- . S'engage à réserver des crédits à cet effet au Budget Primitif 2015 ;
- . Confirme les engagements réciproques sur ce dispositif pour les 3 prochaines années, notamment avec la DRAC.

La cérémonie officielle de signature de cette convention aura lieu le 14 novembre 2014 à 11h00 dans les locaux de l'Historial.

QUESTIONS DIVERSES.

Le SCOT.

Suite à la présentation du SCOT aux 128 maires du territoire, le 17 septembre 2014 à Villers-Carbonnel, le Bureau d'études SOREPA est venu présenter plus en détails les 3 scénarios du PADD dans 3 Communauté des Communes. Aujourd'hui, il est proposé aux Communautés de Communes de se réunir dans leur commission aménagement du territoire courant novembre et de réfléchir à l'organisation de leur territoire sur les 15-20 prochaines années.

Un comité de pilotage permettra de faire un retour des travaux courant décembre 2014, pour débattre et définir un choix de scénario en Comité Syndical en Mars'2015.

Le Conseil de Développement.

En début d'année, le Syndicat mixte avait émis la volonté de voir perdurer le Conseil de développement. Celui-ci, composé uniquement des 5 membres du bureau, a travaillé sur le SCOT et a transmis récemment une synthèse de ses réflexions.

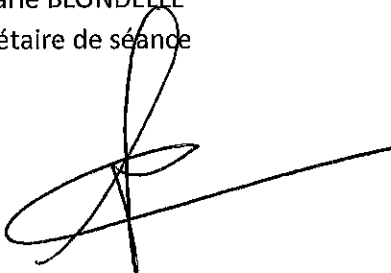
La dernière AG en septembre dernier ayant rassemblé uniquement les membres du bureau, ceux-ci ont décidé de mettre le Conseil de développement en sommeil.

La politique territoriale de la Région Picardie.

Lors d'un prochain comité syndical, il sera demandé aux services de la Région de présenter la nouvelle politique territoriale qui se traduira de façon opérationnelle par la signature d'un Contrat Territorial d'Objectifs (C.T.O.) à la fin du 1^{er} trimestre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

J.Marie BLONDELLE
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président

